

L'individu dans son environnement socioculturel

A La formation de la personnalité de l'individu

Il n'y a pas d'individus sans société. Il n'y a pas de société sans individus.

On ne peut opposer individu et société, puisque la société est composée d'individus entre lesquels s'instaurent des échanges de toute nature. La *sociologie* est donc la description et l'analyse des relations sociales. Cette étude prend en compte l'évolution constante de l'homme, donc des groupes qu'il constitue. Les sociétés ne sont pas figées, elles se modifient à mesure qu'évoluent les secteurs de la vie sociale.

Rôle de l'EJE

L'EJE doit connaître les *effets* que peuvent avoir sur l'individu, l'influence :

- ▶ du groupe familial ;
- ▶ des groupes sociaux auxquels il appartient ;
- ▶ de l'environnement culturel.

Pour l'EJE, la compréhension doit précéder l'intervention. Il a besoin de comprendre les rôles, les valeurs, les habitudes, les croyances, etc., de la personne afin de proposer un accompagnement adapté.

1 Les besoins fondamentaux

- *Besoin* : envie, désir, état d'insatisfaction dû à un sentiment de manque.
- *Besoin fondamental* : selon le concept de Virginia Henderson, ce besoin correspond à une *nécessité vitale* pour la personne, c'est-à-dire ce qui est essentiel à l'être humain pour se maintenir en vie et assurer son bien-être.

Les besoins sont susceptibles de grandes variations, quantitatives et qualitatives, au cours de la vie et présentent des composantes différentes.

2 Évolution des besoins fondamentaux

Ils varient selon :

- l'*âge*. Les besoins évoluent au cours de quatre grandes étapes du développement (naissance, enfance, adolescence, âge adulte) ;

- les *circonstances*. Les besoins varient à :
 - certaines périodes clés de la vie (croissance, grossesse, allaitement, etc.),
 - certains moments éprouvants (émotion, deuil, fatigue, maladie, etc.).

3 Composantes des besoins

Les composantes peuvent être :

- physiques et physiologiques ;
- psychologiques (et émotionnelles) ;
- sociales et culturelles.

4 Différents besoins fondamentaux

Les 14 besoins fondamentaux¹ de l'être humain (adulte ou enfant) sont :

1. Respirer.
2. Boire et manger.
3. Éliminer.
4. Se mouvoir, maintenir une bonne posture et maintenir une circulation sanguine adéquate.
5. Dormir.
6. Se vêtir.
7. Maintenir sa température corporelle.
8. Être propre.
9. Éviter les dangers.

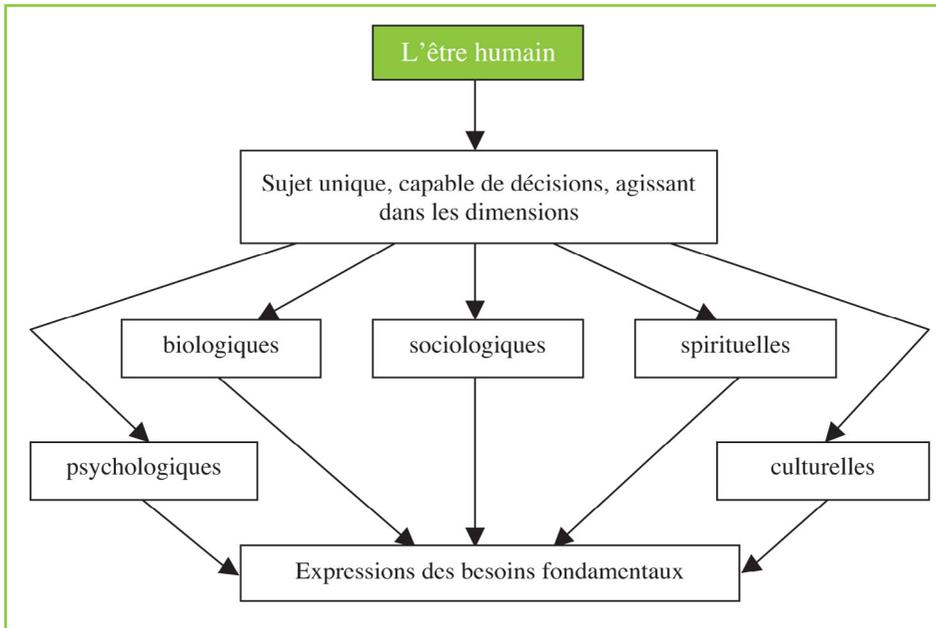


Fig. 3.1 L'expression des besoins fondamentaux dans cinq dimensions (selon V. Henderson).

1. Selon V. Henderson.

10. Communiquer avec ses semblables.
11. Agir selon ses croyances et valeurs².
12. S'occuper
13. Se recréer
14. Apprendre³

Rôle de l'EJE

L'EJE doit essayer de discerner le besoin de l'enfant (ou de ses proches), car le besoin révèle des éléments sur l'histoire personnelle de la personne, ce qu'elle ressent. Ainsi, l'EJE doit *identifier le besoin de l'usager* qui n'est pas toujours clairement exprimé.

Attention : nous avons parfois tendance à confondre demande et besoin. L'EJE doit se centrer sur la demande de la personne, qui correspond au besoin prioritaire pour elle.

Une société qui *valorise l'individu* préconise l'encouragement, la confiance en soi et la réussite personnelle et professionnelle de celui-ci.

La psychologie a déterminé les besoins essentiels à la formation de la personnalité et à la socialisation de l'individu :

- la satisfaction de ses *besoins fondamentaux* est pour l'individu une source de *santé* et de *plaisir* depuis l'enfance. En revanche, leur insatisfaction crée des troubles *physiques* et *psychologiques* qui peuvent aller jusqu'à la souffrance ;
- l'impression (positive ou négative) liée à la *satisfaction de ces besoins* est un « affect » qui se traduit par des émotions. Celles-ci sont classées en *sentiments de base* : l'*attachement*, la *joie*, la *tristesse*, la *colère* et l'*anxiété* (avec de très nombreuses variantes possibles en fonction des individus, de leur hérédité et de leur vécu).

5 Les cinq besoins essentiels

Parmi les besoins fondamentaux de l'homme, citons *cinq besoins essentiels sur le plan psychologique*.

◆ Le besoin de valorisation

C'est le besoin pour l'individu d'exister pour ses proches, d'être reconnu à travers ses qualités, ses valeurs, d'être encouragé lorsqu'il progresse. Cette valorisation permet de prendre confiance en soi, de s'aimer et donc de renforcer son estime de soi.

Les *valeurs indispensables* à la promotion de l'individu dans la société sont l'éloge de la liberté et de l'égalité, et non celle de la loi du plus fort !

◆ Le besoin d'appartenance

C'est le besoin pour l'individu *d'appartenir à un groupe* qui reconnaît l'individu comme un des siens. L'être humain ne peut vivre isolé, il a besoin des valeurs de son groupe culturel qui sont autant de repères. L'exclusion du groupe est toujours vécue comme un drame personnel.

2. Valable pour l'adulte ou pour les parents d'un enfant.

3. Pour l'enfant, ces trois derniers besoins (s'occuper, se recréer, apprendre) peuvent être regroupés (c'est « jouer »).

Les *liens amicaux* sont librement consentis. Ils sont basés sur l'entente et la complicité. Les plus grandes souffrances sont souvent liées à des trahisons amicales⁴.

◆ Le besoin de sécurité

C'est un besoin fondamental sur les plans *physique, matériel et affectif* :

- le sentiment de sécurité est indispensable au développement harmonieux de la personnalité ;
- le sentiment d'insécurité est générateur d'angoisse, particulièrement chez l'enfant et la personne âgée qui sont dépendants des autres. On connaît les dégâts que peut occasionner la maltraitance dans l'équilibre psychique d'un enfant.

◆ Le besoin de communication

C'est le besoin d'entrer *en relation avec ses semblables*. Il permet à l'individu de découvrir les autres, de prendre conscience de son identité propre et de s'intégrer à la société... L'isolement, l'enfermement sont des facteurs de troubles psychiques graves, comme la dépression.

◆ Le besoin de dépassement

Le dépassement de soi permet à l'adulte de mettre en accord ses actes avec l'*image valorisée* qu'il a de lui-même. Ce besoin est très présent chez les adolescents qui cherchent à se dépasser dans le sport et parfois dans des conduites à risque. Le dépassement de soi est aussi la capacité à maîtriser ses pulsions ou ses frustrations pour progresser, à adhérer à des valeurs culturelles ou spirituelles.

6 Les niveaux d'identité de l'individu

Un individu se conduit et évolue à partir de sa *personnalité* physique et psychologique, de ses expériences et de la société où s'inscrit son existence. Ce sont là trois facteurs qui additionnent leurs influences pour donner en fait à chaque individu trois niveaux d'identité :

- le *niveau personnel*, constitué d'un nom et d'un patrimoine génétique ;
- le *niveau biographique*, constitué des origines familiales et des événements de la vie privée ;
- le *niveau social*, déterminé par la place que donnent, dans la société, la naissance, la fortune, les études et le métier, au fil de l'existence.

Nous allons donc étudier les influences de chaque groupe sur la personnalité de l'être humain et les répercussions positives et négatives de celles-ci.

Rôle de l'EJE

L'EJE doit :

- ▶ connaître les besoins *fondamentaux* de l'individu ;
- ▶ identifier les besoins *satisfaits* et *insatisfaits* ;
- ▶ identifier les besoins *perturbés* ;
- ▶ mettre en œuvre des actions permettant de satisfaire les besoins.

4. Lire : Gueullette J.-M. *L'amitié, une épiphanie*. Éd. du Cerf ; 2004.

B L'individu dans le groupe familial

La famille est le premier groupe d'influence. Dans le langage courant, la famille est un ensemble de personnes vivant sous le même toit (Figure 3.2). On utilise aussi le terme de ménage. On sait que les liens familiaux (qui ne sont pas choisis), à l'inverse des liens amicaux, peuvent être source de difficulté et de conflit qui impactent l'équilibre des personnes. Il semble alors important pour l'EJE de porter une attention particulière aux interactions familiales.



Fig. 3.2 La famille est le premier groupe d'influence.
© Adobe Stock

I L'influence de la famille sur l'individu

Face à l'agressivité du monde extérieur, la famille est le dernier *refuge de l'affectif* ; c'est la cellule protectrice et rassurante.

Le développement de la personnalité et de l'équilibre d'un être humain dépend du *milieu familial*. L'influence du « milieu familial » l'emporte sur l'hérédité, qui ne peut pas transmettre les caractères « acquis ».

Situation

Le « bain socioculturel »

Des parents musiciens ou mathématiciens feront baigner l'enfant dans une atmosphère correspondant à leurs goûts ; c'est l'influence éducative qui aura des répercussions sur la descendance plutôt qu'une éventuelle hérédité.

Remarque

On peut dire que le *milieu* détermine en partie le développement affectif, intellectuel et social de l'adulte, et il va le faire en favorisant ou, au contraire, en s'opposant à la satisfaction des besoins de l'enfant.

2 Les situations familiales

Les relations au sein du couple ont changé, car le statut social de la femme s'est modifié. En effet :

- la femme fait des études et fait de plus en plus le choix d'une activité professionnelle ;
- la libération de la contraception et de l'interruption de grossesse lui a donné la maîtrise de sa fécondité et la capacité de choisir ses maternités ;
- l'égalité des conjoints a été légalisée et l'autorité parentale partagée par les deux conjoints a remplacé l'autorité paternelle.

Le couple, hier stabilisé par des relations sociales fortement structurées, doit aujourd'hui s'habituer à la fluctuation des relations affectives. Les situations familiales sont très variées. On constate aujourd'hui :

- une *augmentation des divorces* ;
- une *augmentation des naissances hors mariage* ;
- un *accroissement du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées* :
 - 1 famille sur 10 est recomposée,
 - 2 familles sur 10 sont monoparentales ;
- une *remontée de la courbe des mariages* ;
- une *augmentation du concubinage* : la vie maritale est de plus en plus répandue car elle soulève moins de réprobation sociale qu'autrefois ;
- une *augmentation du nombre de Pacs* (Pacte civil de solidarité) qui permet à deux personnes majeures, quel que soit leur sexe, de créer un lien juridique d'aide mutuelle et matérielle.

3 Les relations avec les enfants et les adolescents

◆ L'enfant

L'enfant est au centre de la famille et les conjoints devenus parents consacrent leur énergie à lui fournir :

- une vie confortable ;
- un épanouissement personnel ;
- une scolarité satisfaisante ;
- une profession lui permettant de s'élever dans l'échelle sociale.

◆ L'adolescent

Avec l'apparition du chômage, l'insécurité financière, l'allongement de la scolarité et une plus grande permissivité dans le mode de vie, les jeunes adultes restent plus longtemps au sein de la famille. Environ un quart des jeunes de 25 ans, souvent étudiants, sont toujours installés chez leurs parents.

4 Les relations avec ses parents, devenus grands-parents

L'adulte en activité a souvent des parents et ses enfants ont ainsi des grands-parents (parfois encore jeunes). Une femme sur deux est grand-mère à 50 ans, l'homme quelques années plus tard. Un sondage Insee signale que les *grands-parents* donnent chaque année 3 à 4 % de leurs revenus pour *aider leurs enfants*, ce qui représente une somme globale de 135 milliards.

Ces grands-parents gardent un rôle important. Ils fournissent une aide non négligeable à leurs enfants et petits-enfants :

- l'*aide aux jeunes couples* (argent, logement, etc.) ;
- l'*aide à la maison et la garde des petits-enfants* (50 % des enfants passent des vacances chez leurs grands-parents).

Les relations sont bien différentes lorsque la personne âgée est seule (sans enfant ou éloignée d'eux). Une étude de l'Insee fait apparaître que 36 % des personnes de plus de 75 ans vivent seules. Le grand-parent survivant peut souvent être vécu comme une « charge » pour la famille (morale et financière), d'autant plus s'il y a cohabitation.

Rôle de l'EJE

L'EJE veillera à apprécier l'influence de l'environnement familial sur l'individu, et les relations entre les différents membres du groupe, en particulier :

- ▶ les relations de l'enfant avec ses parents ;
- ▶ les répercussions sur l'enfant des relations conflictuelles au sein de la famille ;
- ▶ les éventuelles difficultés rencontrées par la famille.

L'EJE saura informer les membres de son équipe qu'une aide doit être apportée à la personne, que ce soit afin de venir en aide à une personne vulnérable ou d'aider le système familial à retrouver son équilibre.

C L'individu dans le groupe social

1 La socialisation de l'individu

◆ Le processus de socialisation

La socialisation est une initiation. L'individu est « initié » (et souvent conditionné) au comportement que la société lui inculque, grâce à son groupe familial. Il *apprend* et *intériorise* la culture de son groupe, en incorporant un certain nombre de normes et de règles qui lui permettent d'être intégré au groupe social.

◆ Les deux formes de socialisation

On peut distinguer deux formes de socialisation :

- la *socialisation primaire*. La famille tient un rôle essentiel, aux premiers âges de la vie, pour transmettre à l'enfant :
 - le *langage*, vecteur de la communication orale,
 - les *codes sociaux* (ex. : apprendre à manger correctement, à respecter les interdits, etc.) ;
- la *socialisation secondaire*. La socialisation s'opère tout au long de la vie mais se réactive tout particulièrement quand l'individu accède à un nouveau statut social (ex. : première séparation, entrée à l'école, passage du statut d'étudiant à celui de salarié, passage au statut de parent, etc.).

◆ Les objectifs de la socialisation

La socialisation a trois objectifs majeurs. Elle vise à :

- *créer un « être socialisé »* : il s'agit de former des individus capables d'agir et de parler avec le souci de soi et le souci des autres ;

- *créer un « lien social »* entre les membres du groupe : il faut créer des rapports solidaires entre les différents groupes qui constituent la société (les familles, les écoles, les entreprises, les quartiers, etc.) ;
- *créer la « citoyenneté » ou cohésion sociale* : les règles de vie et les valeurs communes permettent de dépasser les particularités individuelles et de créer un sentiment d'attachement commun à la société. L'objectif final de la socialisation de l'individu est la « citoyenneté ».

2 L'individu socialisé

L'individu vit dans un groupe social souvent secoué par des *courants d'opinion* ; il a ses émotions et ses réactions partagées. Il vit souvent au diapason du groupe. La *réalisation de soi* ne peut être apportée que par nos semblables qui sont pour nous de véritables « nutriments psychologiques »⁵.

◆ L'adoption des courants d'opinion

Tous les membres du groupe social ont des *sentiments collectifs*. Se sentir membre du groupe, c'est précisément vibrer à l'unisson de la vie émotionnelle du groupe (que ce soit pour acclamer, s'enthousiasmer ou au contraire rejeter et protester). Par exemple, le groupe social est souvent indigné lors d'une injustice et se regroupe pour le manifester (par exemple, lors de l'attentat de janvier 2015 contre Charlie Hebdo : « Nous sommes Charlie »).

◆ L'adoption du rythme social

L'individu vit dans un groupe qui a son propre rythme de vie. Ainsi, « *la ville* » (berceau du groupe social) :

- s'éveille et s'endort selon le même rythme ;
- a ses heures de grande affluence et de moments creux ;
- a ses périodes de grands froids ou de grandes chaleurs (canicule, etc.) ;
- vit ses moments de grandes migrations (ex. : départs et retours des congés annuels).

L'enfant appréhende pour la première fois ce rythme social lorsqu'il est accueilli en structure de petite enfance.

Situation

Le rythme de la crèche

Lilou est accueillie pour la première fois en crèche. Durant les premières semaines, lorsqu'elle arrive, les parents disent aux professionnels qu'ils ont dû la réveiller. Mais petit à petit, Lilou trouve un rythme qui correspond à son nouvel emploi du temps. En effet, comme elle a beaucoup de stimulations durant sa journée, les parents la trouvent plus fatiguée le soir. C'est pourquoi ils la couchent plus tôt...

Remarque

Même si les professionnels des structures de petite enfance sont très attentifs au respect du rythme de l'enfant, l'arrivée de celui-ci au sein d'un collectif aura forcément une influence sur son rythme. La même chose est observée lors de l'arrivée à l'école maternelle.

5. Lire : Lacroix M. *Se réaliser*. Éd. Robert Laffont ; 2009.

◆ L'adoption des règles sociales

Le groupe social est fait de règles que l'individu doit respecter. L'organisation sociale se traduit par un ensemble de *droits* et de *devoirs*, de *permis* et d'*interdits*. Elle garantit les libertés de chacun, définit et protège les fonctions, organise la sélection et la compétition, aussi bien que l'aide et l'assistance.

La *position sociale* d'un individu est renforcée par des ressources culturelles, relationnelles et financières. Ainsi, le groupe social peut profiter de l'institution et doit s'y soumettre. Quand la confiance est rompue, quand les acteurs sociaux ne jouent plus leur rôle loyalement, l'exploitation du groupe social est tentante pour quelques irréductibles aux intentions malveillantes.

Or, dans certaines circonstances, cette confiance peut être rompue. Le groupe social vit alors des perturbations qui peuvent être d'ordre :

- *collectif* : guerres, émeutes, révolutions, etc. ;
- *individuel* : agressions, vols, crimes, prises d'otages, etc.

3 L'individu désocialisé

De tout temps, il existe des personnes qui sont mises à l'écart car leur présence peut être vécue comme une menace pour le groupe social, la société.

Les personnes exclues aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'hier car les valeurs, les normes sociales évoluent.

◆ La norme

L'anormal correspond à la *non-conformité à une règle*.

L'évaluation de la normalité est toujours, dans un premier temps, réalisée par rapport à soi. Penser l'autre comme anormal, c'est se rassurer quant à sa propre normalité. Il est toujours question de trouver sa place au sein de la société.

En revanche, lorsqu'elle est pensée, lorsqu'elle implique des groupes d'individus, cette normalité peut *devenir stigmatisante*. En effet, un écart plus ou moins grand par rapport à la norme peut être toléré dans une société. Au-delà, on parle de marginalité.

◆ La marginalité

Synonyme de *déviance*, d'*anormalité*, la marginalité se mesure à partir de la manière de vivre de la personne, mais également de la *règle*. C'est la société qui va identifier qui est marginal ou ne l'est pas, en fonction de règles et de normes édictées.

Le toxicomane, le fou, le clandestin, la prostituée, etc., sont perçus comme marginaux. Ces personnes ont souvent un vécu déjà douloureux qui est ainsi renforcé par le *rejet social* au regard de leur état.

Rôle de l'EJE

L'EJE saura évaluer le degré de socialisation de la personne (en l'occurrence le parent).

Il évaluera :

- ▶ le degré de socialisation de la personne afin de ne lui demander que ce qu'elle peut donner, respecter les capacités liées à sa situation, à son âge, à son autonomie, etc. ;
- ▶ le degré de socialisation d'un individu afin de l'aider à coopérer, à s'intégrer au groupe.

L'EJE veillera à favoriser et développer le « *lien social* » dont toute personne a besoin.

Les activités de groupe et l'animation sont d'excellents outils pour créer du lien social.

D L'individu dans l'environnement culturel

L'ensemble des valeurs et des comportements intégrés par l'individu au cours du *processus de socialisation* constituent sa *culture*. Cette culture est complétée par l'ensemble des traditions communes à l'ensemble du groupe.

1 L'importance de la culture

L'art, la foi, les rites font partie de la culture puisqu'ils imprègnent fortement les manières d'agir et de penser des individus d'une même société.

La culture est une construction humaine. Toutes les sociétés élaborent leur propre culture à partir des contextes historiques, géographiques, économiques, etc., et de leurs choix. Les dessins rupestres des grottes préhistoriques témoignent de cultures primitives et du mode de vie des hommes de cette époque.

Toutes les cultures changent à mesure qu'évoluent les sociétés qui les ont créées. Les traditions et les rites sont reproduits plus ou moins fidèlement. Quelques-uns disparaissent, de nouveaux apparaissent, mais subsistent souvent des traces du passé.

Refuser de reconnaître à un homme la validité de sa culture, c'est faire de lui un *être asocial*.

Mémo

Certaines personnes immigrées sont parfois socialement déstabilisées en raison de la rupture avec leur culture d'origine et de leurs difficultés à intégrer les normes sociales du pays qu'elles ont choisi d'habiter.

Accueillir des enfants et des familles dont la culture d'origine est différente de la sienne demande à chaque professionnel de l'ouverture et du respect. Souvent, la langue, les choix éducatifs, etc., sont des points fondamentaux qui peuvent complexifier les relations entre parents et professionnels. Il est alors important d'instaurer avec la famille des échanges afin de mieux se comprendre. Les professionnels peuvent, le cas échéant, faire appel à un traducteur.

2 Acculturation/assimilation/intégration/interculturalité

- **Acculturation** : selon les sociologues Arlette Mucchielli-Bourcier et Roger Mucchielli, l'*acculturation* se définit comme le « processus par lequel un individu apprend les modes de comportements, les modèles et les normes d'un groupe de façon à être accepté dans ce groupe et à y participer sans conflit »⁶.
- **Assimilation** : l'*assimilation* peut se définir comme le « processus par lequel un groupe social modifie les individus qui lui viennent de l'extérieur et les intègre à sa propre civilisation » (Foulq.-St-Jean, 1962).
- **Intégration** : l'*intégration*, au niveau sociologique, peut se définir comme « le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de

6. Mucchielli R., Mucchielli-Bourcier A. *Lexique des sciences sociales*. Paris : Éditions sociales françaises ; 1969.

devenir membre(s) d'un groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social »⁷.

- **Interculturalité** : l'*interculturalité* peut se définir comme « l'ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes, générées par des rencontres ou des confrontations, qualifiées d'interculturelles. Impliquant des échanges réciproques, elle est fondée sur le dialogue, le respect mutuel et le souci de préserver l'identité culturelle de chacun »⁸.

Mémo

Le droit à la culture et à la participation

Selon l'Organisation des Nations unies, le droit de chacun à participer à la vie culturelle est inscrit à l'article 15 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le droit à la culture est aussi une valeur fondamentale de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de laisser la possibilité à chacun de choisir et d'exprimer son identité culturelle. Ce droit garantit la liberté des personnes et in fine les protège contre toutes formes de discrimination. La culture est à entendre et à prendre en compte au sens large de son acception. La culture doit se partager, elle peut faire également l'objet d'une coconstruction car l'enjeu est grand, celui de la démocratie, de l'inclusion.

En ce qui concerne le jeune enfant, la Convention internationale des droits de l'enfant dans son article 31 énonce elle aussi le droit de participer à la vie culturelle et artistique. Il s'agit alors de :

- ▶ permettre à l'enfant d'accéder à la diversité du patrimoine culturel ;
- ▶ faciliter, favoriser l'expression culturelle de l'enfant ;
- ▶ permettre, laisser le choix à l'enfant.

L'idée est de permettre à l'enfant de s'inscrire dans un collectif porteur de diverses formes culturelles mais également de favoriser la construction de son identité propre à travers une démarche émancipatrice.

Situation

Un EJE du service social départemental reçoit une « information préoccupante » à traiter. Deux enfants, dont les parents sont originaires du Burkina Faso, viennent seuls à l'école.

Or, les enfants ont respectivement 5 et 3 ans... Ce qui inquiète le directeur de l'école maternelle qui est à l'origine du signalement.

Remarque

Dans son évaluation du contexte familial des enfants, l'EJE devra prendre en compte la culture africaine qui veut que les enfants soient pris en charge par la communauté complète (voisins, autres enfants plus âgés, etc.). Aussi, il devra intégrer à sa compréhension de la situation cette réalité culturelle qui peut éliminer le défaut de surveillance à l'origine de l'information préoccupante.

Le contexte français n'étant pas le même, l'EJE devra accompagner la famille vers une compréhension et une intégration des nouveaux comportements éducatifs à adopter.

7. La Toupie : le dictionnaire politique en ligne, www.toupie.org

8. *Ibid.*

3 Les facteurs d'inégalités et d'égalité culturelles

On constate des inégalités culturelles, qui s'expliquent par :

- le *milieu social* ;
- l'*éducation* reçue depuis l'enfance ;
- les *conditions de vie et de travail*, etc.

Les politiques publiques tendent à réguler ces inégalités par des possibilités d'accès pour tous à la culture, au sport, à l'éducation, aux soins, etc. Les établissements d'accueil du jeune enfant doivent participer à cette ouverture en multipliant les propositions aux enfants accueillis.

Rôle de l'EJE

L'EJE saura apprécier et respecter la culture de la personne qu'il accueille, accompagne.

Il respectera et cherchera à connaître, comprendre en particulier :

- ▶ les goûts ;
- ▶ les traditions, les rites ;
- ▶ la religion ;
- ▶ les habitudes de la personne (ex. : habitudes alimentaires, vestimentaires, etc.).

E La laïcité et les valeurs de la République

1 Qu'est-ce que la laïcité ?

La laïcité est le principe qui garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. En France, elle s'applique selon quatre piliers : la liberté, la séparation de l'Église et de l'État, la neutralité de l'État et l'égalité.

La République laïque repose sur ces piliers liés qui font suite à :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) ;
- la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) ;
- la Constitution de 1958.

2 Les quatre piliers de la laïcité

◆ Premier pilier : la liberté

Tous les citoyens ont le droit d'exprimer leurs croyances ou convictions et de pratiquer la religion de leur choix, d'en changer ou de ne pas en avoir, et peuvent l'exprimer mais toujours dans le respect de la liberté des autres.

Ainsi, ils sont libres de porter une croix ou un voile dans la rue, un turban sikh pour aller voter à la mairie ou une kippa dans le métro.

◆ Deuxième pilier : la séparation des Églises et de l'État

Les cultes n'interviennent pas dans la gestion de l'État et la loi n'émane que du peuple. Réciproquement, l'État n'intervient pas dans l'organisation interne des cultes.

◆ Troisième pilier : la neutralité de l'État

Elle concerne les agents de l'État et du service public, mais pas ses usagers. En effet, les enseignants, les juges ou les policiers ne doivent montrer aucune appartenance. C'est également le cas des travailleurs sociaux travaillant par exemple pour un conseil départemental ou une autre collectivité territoriale. Attention, neutralité ne veut pas dire indifférence. Ainsi, le ministre de l'Intérieur peut entretenir des relations avec les représentants des cultes.

◆ Quatrième pilier : l'égalité

Tous les citoyens sont égaux devant la loi et le service public, quelles que soient leurs convictions. La laïcité permet donc à chacun d'exprimer ses croyances et convictions dans le respect de la loi et des autres. Cependant, la République laïque reste ferme à la fois contre les dérives intégristes contraires à la loi, mais aussi contre ceux qui appellent à la haine des religions et des croyants. En conclusion, la laïcité n'est pas une opinion, mais bien le cadre qui les permet toutes. Être laïc, c'est uniquement adhérer à des lois et des principes. On peut donc être chrétien et laïc, athée et laïc, musulman et laïc, juif et laïc, etc. Attention, il faut prendre conscience que le débat autour des questions de laïcité est bien souvent le fruit de la confrontation de cadres de référence différents et non systématiquement une remise en cause du principe de laïcité. L'écoute, l'empathie et l'ouverture deviennent alors des qualités que le travailleur social doit mobiliser pour maintenir la relation, le message étant porté tant par le discours que par la posture et l'attitude.

Mémo

La laïcité, pas si simple...

Deux lois récentes prêtent souvent à confusion.

- ▶ En 2004, une loi⁹ interdit aux élèves des écoles, collèges et lycées publics le port de signes ou de tenues par lesquels ils manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Toutefois, les élèves peuvent porter des signes religieux tant qu'ils sont discrets. Cette loi vise à préserver les enfants des pressions, y compris de leurs camarades, afin qu'ils puissent faire ensuite leurs propres choix, mais elle ne concerne pas l'école privée ni l'université dont les étudiants sont majeurs. Ne sont également pas soumis à cette loi les parents d'élèves ou les intervenants extérieurs tels que ceux de la Croix-Rouge ou de la Fondation Abbé Pierre.
- ▶ En 2010, une loi¹⁰ interdit de dissimuler son visage dans l'espace public, c'est-à-dire un voile intégral, un casque de moto, une cagoule, etc. Cette loi ne se fonde pas sur le principe de laïcité ; elle a été écrite dans un objectif de sécurité et d'ordre public.

9. Loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

10. Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

3 L'origine de la laïcité en France

Depuis 1801, l'État était lié aux Églises par le concordat. Au XIX^e siècle, cela provoque une scission entre une France favorable à la domination de l'Église catholique et une France républicaine, indifférente aux convictions des citoyens.

Les républicains finissent par l'emporter. Ils créent, notamment, l'école laïque en 1882. Mais l'un d'entre eux, Émile Combes, défend un contrôle des cultes et s'oppose fermement aux religions.

En 1902, alors qu'il est chef du gouvernement, 2 500 établissements scolaires catholiques sont donc fermés.

En réponse, en 1904, le Vatican rompt ses relations diplomatiques avec la France ; le concordat devient caduc. La nation est alors profondément divisée, la situation est explosive.

En 1905, la séparation des Églises et de l'État est l'occasion de nombreux débats à l'Assemblée nationale. En effet, Émile Combes et ses partisans défendent une laïcité visant à éliminer la religion de l'espace public et à contrôler les cultes. D'autres députés républicains, menés par Aristide Briand, défendent une loi de compromis respectueuse des libertés individuelles et séparant strictement l'État des cultes. La conception de Briand finit par l'emporter et les parlementaires votent à la majorité la séparation de l'Église et de l'État. Le texte adopté est une loi d'apaisement qui met fin à près d'un siècle de conflit. La République devient laïque.

Pour en savoir plus

Abou, S. (1995). L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation. Paris : Hachette Littérature.

Raynaud, P. (2019). La laïcité. Histoire d'une singularité française. Collection « L'esprit de la cité », Gallimard.

Cohen-Emerique, M. (2015). Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques. Rennes : Presses de l'EHESP.

Haarscher, G. (2017). La laïcité. Collection « Que sais-je ? », PUF.

Jovelin, E. (2002). Le travail social face à l'interculturalité. Comprendre la différence dans les pratiques d'accompagnement social. Paris : L'Harmattan.

Vandenbroeck, M. (2005). Éduquer nos enfants à la diversité (sociale, culturelle, ethnique, familiale). Érès.